

ATELIER POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE
(OUAGADOUGOU / BURKINA- FASO DU 30 MAI AU 3 JUIN 2005)
"FORMATION DE MASSE EN MILIEU RURAL, ÉLÉMENT DE RÉFLEXION
POUR LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE NATIONALE"

**"Présentation de l'opération expérimentale stratégie nationale des
formations agricole et rurale (SNFAR) dans quatre pays tests (Bénin,
Burkina Faso, Mali, Sénégal)"**

Pierre DEBOUVRY

1 Pourquoi une formation agricole et rurale ?

1.1 Les enjeux du secteur agricole.

Le secteur agricole met en jeu à la fois des hommes, des produits vitaux, l'espace et l'environnement. De ce fait, il couvre une série de **domaines essentiels** pour l'État :

- La sécurité alimentaire.
- La production de produits générateurs de devises.
- La gestion de l'espace national.
- La gestion des ressources naturelles
- Le développement économique et social de la majorité de la population ¹

Compte tenu de leur évolution démographique et urbaine, la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest vont voir, au cours des 30 prochaines années, leur population doubler et devenir à majorité urbaine. Cette remarquable évolution génère des conséquences multiples dans tous les domaines. Pour le secteur agricole, les enjeux sont majeurs tant au niveau des exploitations agricoles que des organisations professionnelles. En faisant un rapide bilan, l'on peut constater qu'il remplit de plus en plus difficilement ses **missions** au sein de l'Etat-Nation :

- Il ne satisfait plus aux besoins alimentaires de la population qui est de plus en plus approvisionnée par des importations (céréales et produits laitiers).
- Les productions d'exportation stagnent, voire régressent. Seules exceptions notoires le coton qui a connu une poussée spectaculaire mais dont la filière est devenue déficitaire
- Il n'assure plus un revenu décent à ses acteurs. De fait les populations rurales vivent de plus en plus mal, la pauvreté non seulement s'y concentre, mais s'y développe.
- La gestion durable des ressources naturelles n'est plus assurée et de nombreux indices témoignent de l'émergence d'une crise environnementale grave (érosion, déforestation, pollution, appauvrissement de la biodiversité).
- Regroupant l'essentiel des emplois et auto emplois (de 60 à 85 %), il devrait jouer un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle des nouvelles cohortes de jeunes dont les effectifs vont doubler dans les 20 ou 25 prochaines années mais les tendances actuelles ne vont pas dans ce sens (Cf ci après)

Compte tenu de la pression démographique sur l'espace et de la croissance de la population, les exploitations agricoles familiales connaissent une fragmentation les conduisant à la non-viabilité entraînant le départ définitif ou temporaire d'une partie des membres de la famille qui ne peuvent plus vivre de cet outil. Cette tendance lourde est constatable dans bon

¹ Plus de 50 % de la population de la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest vivent en milieu rural.

nombre de zones à densité élevée et pourrait s'étendre rapidement au cours des prochaines années. Le « laisser-faire » actuel va dans le sens d'exploitations familiales de moins en moins viables.

1.3 Nécessité d'une politique nationale de formation agricole forte

Jusqu'en 1985, année marquant le début de la crise financière des États de l'Afrique francophone :

- Les **écoles agricoles** ont été créées pour répondre d'abord aux besoins d'une administration (en phase de construction) sans souci d'efficacité externe (débouchés fonctionnarisés) et des équilibres inter catégoriels des flux.
- Les « **sociétés de développement** » devaient assumer, par le canal de leur dispositif de vulgarisation – formation, l'essentiel de la formation professionnelle des producteurs et productrices « *encadrés* ».

Dans le cadre des mesures prises pour résoudre la crise financière les écoles et les SODE furent « *mises en veilleuse* ».

Jusqu'en 1985, l'État nation envoyait des messages forts au travers d'un appareil d'encadrement incitant la population à produire telle ou telle denrée et/ou à s'organiser. Avec le désengagement de l'État, ce message a quasiment disparu au profit de la « *mondialisation* » les insérant brutalement dans le marché mondial où ils sont mis en concurrence avec les agricultures les plus performantes du monde (rente bioclimatique, formation initiale et continue des opérateurs, organisation et accès à l'information, subventions, etc).

Les paysans s'adaptent en permanence aux stimuli de (i) l'écosystème de leur terroir, (ii) leur environnement socio-économique de proximité, (iii) l'État nation et de (iv) l'univers international. La rapidité des évolutions en cours et la concomitance des multiples enjeux² générés par les croissances démographique et urbaine ne permettent pas aux seuls paysans d'adapter leurs savoirs et savoirs – faire dans les délais.

Pour changer une agriculture il faut d'abord des marchés solvables, un accès à ces marchés (routes, opérateurs, circulation de l'information, contrôle des produits, moyens de stockage, circuits de distribution, etc.) et, une évolution constante des techniques et des sciences (Recherche-développement). Ensuite, il faut adapter les structures d'exploitation et les hommes (formation initiale et continue, accès à l'information). Cette dynamique mettant en jeu, de manière concomitante, plusieurs paramètres de nature différente rend l'exercice difficile. De toute évidence les États doivent à nouveau intervenir sous des formes à définir avec la profession, pour à la fois (i) favoriser l'émergence d'exploitations familiales agricoles viables et durables permettant aux familles exploitantes de vivre décemment et, (ii) préparer les ressources humaines à ces évolutions actuelles et prévisibles. La formation des jeunes ruraux est nécessaire par ce que :

- Le seul fait d'être né dans un milieu paysan n'est pas suffisant pour devenir un bon exploitant agricole.
- Le métier d'agriculteur est une profession complexe spécifique.
- Le développement des exploitations agricoles génère de nombreuses opportunités de création d'entreprises d'amont et d'aval, elles mêmes créatrices d'emplois.
- Il faut préparer les adolescents/tes (plus de 50% de la population a moins de 16 ans) à une insertion professionnelle dans le secteur agricole et/ou rural tout en leur laissant ouverte la voie vers d'autres métiers urbains.

² Cf différents articles consultables sur le site Agropolis ou article de l'auteur sur la dernière version du mémento de l'agronome version CD

- Avec les programmes « éducation pour tous », une part croissante des jeunes ruraux aura accès à l'éducation primaire et aspirera à l'exercice d'un métier autre que celui exercé par leurs parents

2) La démarche SNFAR.³

2.1 Historique de la démarche SNFAR.

Dans ce contexte de changement profond des conditions d'exercice des métiers ruraux, nécessitant une préparation des différents groupes d'acteurs, est née l'actuelle démarche SNFAR. Elle s'est construite en trois étapes :

Étape 1 (1985) : Cameroun.

Impact : limitation de la création de nouvelles écoles techniques.

Étape 2 (1991-1996) : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

Impact : Démarche suscitant partout un grand intérêt mais n'ayant eu aucune incidence sur les appareils (hormis en Côte d'Ivoire) en raison de l'importance des réformes à entreprendre.

Étape 3 (2001-2005) : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal.

Impact : En cours

2.2 Les fondements de la démarche

Depuis ses origines, la démarche se caractérise par la mise en relation de quatre groupes de paramètres :

- Les **projections démographiques** et leurs conséquences pour le secteur agricole et rural,
- Les **flux de l'appareil éducatif d'amont**,
- Les **flux de l'appareil éducatif agricole en place**
- L'estimation des besoins quantitatifs de formation à court et moyen termes de **l'ensemble des ressources humaines du secteur agricole et rural**.

L'actuelle troisième étape, tout en prenant en compte les acquis des approches précédentes (bilan diagnostic et propositions), se caractérise par une triple approche :

- **Ingénierie de projet** : insertion dans un cadre national de programmation sectorielle permettant de déboucher sur des réformes concrètes et finançables.
- **Ingénierie sociale** : association des différents groupes d'acteurs concernés aux différentes étapes (de la conception à la décision).
- **Ingénierie de dispositif** : Prise en compte de toutes les composantes du dispositif national.

2.3 Les résultats de l'actuelle troisième étape

Cette nouvelle étape « *expérimentale* »,

- se limite, actuellement, à la **première phase du processus de rénovation** des dispositifs de formation agricole.
- est **financée** par des programmes nationaux, la BM et, la coopération française (trust fund).
- couvre **quatre « pays test »** travaillant de manière autonome mais tissant entre eux des relations synergiques : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal.

³ Cf les 5 Power points ci joints.

Suite au rapport initial, on peut constater des **réactions communes aux quatre pays** :

- Validation du Bilan diagnostic et de la méthodologie de travail présentés
- Adoption d'une approche globale « *Développement du capital humain du secteur agricole et rural* ».
- Mise en place d'un dispositif « ad hoc » pour l'élaboration ou la reformulation d'une « *Stratégie Nationale des Formations Agricoles et Rurales* » (SNFAR)

Les **dispositifs SNFAR**, placés sous tutelle du ministère de l'agriculture, ont la même configuration dans chacun des 4 pays :

- Un **comité de pilotage** regroupant des représentants/tes de l'offre et de la demande de formation (dont la profession), des Ministères du plan et des finances, des « sages » et présidé par un représentant d'une autorité transversale reconnue par tous.
- Un **secrétariat technique** travaillant sous tutelle du comité national.
- Un **atelier national** regroupant des représentants du secteur agricole et rural de chacune des régions et du niveau national.
- Un **budget « Ad hoc »** financé par un programme national sectoriel ou d'autres source

Au stade actuel, le **niveau d'avancement** de l'opération est différencié selon les pays :

- **Bénin** : Lancé fin 2004, le dispositif est mis en place mais n'a pas encore commencé ses travaux.
- **Burkina Faso** : Lancé fin 2004, les pourparlers sont engagés avec la BM pour identifier le financement.
- **Mali** : Lancé fin 2002, le document SNFAR a été validé par le « Comité de pilotage » et doit être soumis à l'approbation de l'atelier national regroupant l'ensemble des représentants de chacune des régions.
- **Sénégal** : Après avoir commencé sa réflexion en 1999, le pays a intégré la démarche SNFAR fin 2004. Le dispositif est mis en place et bénéficie des nombreux travaux engagés antérieurement. La rédaction du document SNFAR est en cours.

Les quatre pays ont fondé leur réflexion sur **deux principes** :

- **Égalité** : Tous les citoyens et citoyennes du pays, quelque soit leur secteur d'activité, ont droit aux formations professionnelles initiales et continues.
- **Équité** : Tous les acteurs et groupes d'acteurs du secteur agricole et rural - quelque soit leur sexe, leur âge, leur croyance, leur origine sociale, leur niveau de formation - doivent pouvoir accéder sans discrimination à ces formations.

Au stade actuel, les 4 pays travaillent sur la base des **orientations** générales suivantes :

- **Recentrage du dispositif sur les producteurs / trices** au travers de dispositifs de « formation post primaire » et de « formation des producteurs/trices en processus de dévolution » capables de former rapidement une masse critique nécessaire à la transformation de la profession.
- **Rééquilibrage des flux** des différentes catégories sur la base du recentrage précité,
- **Régionalisation du dispositif** pour faciliter son intégration dans le cadre des mesures de décentralisation,
- Garantie de **pérennisation du financement** des nouveaux dispositifs par la mise en place de fonds à gestion paritaire et indépendante du budget de l'État.
- Redéfinition des **contenus d'enseignement** prenant en compte l'exploitation agricole dans son environnement global et ses logiques d'évolution,

On peut noter des **points de convergence** dans les réflexions en cours :

- **Réorganisation des formations diplômantes sur la base des cursus académiques** [CAP (équivalence BEPC), BT, Bac pro (équivalence Bac)] et prise en compte des orientations nouvelles pour les formations du supérieur (Bac+3, +5 ou +8).

- **Recherche de mesures favorables à l'émergence d'un sous secteur privé** de formation agricole sous des formes à définir
- Constat d'impossibilité d'assurer une « formation de masse des producteurs » (plusieurs dizaines de milliers par an) à partir de centres de formation et intérêt pour **des formules de type « réseau »** telles que celles développées dans le programme expérimental des CMR(Cote d'ivoire) ou des CLCOP(Sénégal)
- Nécessité de viser en priorité pour ces « formations professionnelles de base et de masse » un **public alphabétisé post primaire**, dont les effectifs sont appelés à progresser rapidement avec les programmes « *Education pour tous* ».

L'impact des démarches engagées dépend largement de la capacité des membres du dispositif à conduire un **processus de construction sociale**, ce qui suppose :

- L'identification préalable des différents **groupes et sous groupes d'acteurs** concernés au niveau régional et national
- Une capacité d'**intermédiation** pour faciliter l'émergence de consensus intragroupe puis inter groupes

4) En conclusion

L'impérieuse nécessité de refonder l'agriculture familiale à l'aune des défis du nouveau siècle s'inscrit dans l'urgence. Elle suppose une **politique de structures des exploitations et de préparation des différents groupes d'acteurs** dans le prolongement des programmes nationaux « *Éducation pour tous* » devant permettre l'accès au primaire de tous les enfants, notamment ceux d'origine rurale. Le poids démographique et économique des populations concernées dans chacun des pays lui confère une incontestable dimension sociétale. Une telle refondation requière réflexions et aides appuis conjoints et coordonnés de la part des coopérations bi et multi latérales.

La nécessaire « refondation » des dispositifs nationaux de formation agricole et rurale exige qu'elle s'inscrive dans une stratégie nationale, arrêtée d'accord parties par tous les groupes d'acteurs, elle-même procédant d'une loi d'orientation agricole. La situation est telle qu'il ne saurait y avoir un compromis entre nouveaux besoins et acquis du passé. Il faut nécessairement construire de nouveaux équilibres entre les besoins de la société globale, l'activité productrice et les réalités du monde agricole. Pour triompher des intérêts contradictoires des différents groupes concernés, il faut :

- Une **analyse rigoureuse de situation** devant susciter,
- une **volonté politique forte** de changement permettant de construire
- une **vision commune**, fondée sur une ambition partagée dans le respect équilibré des intérêts immédiats et contradictoires de chacun pour qu'elle devienne un bien commun.

Le véritable enjeu de cette première phase essentielle de la « *prise de décision* » se situe vraisemblablement dans cette incontournable construction d'une vision du futur commune à tous les groupes d'acteurs et actrices. Les risques de l'enliser dans des enquêtes sans fin de spécialistes et/ou de la court-circuiter par des simulacres technocratiques, sous prétexte de répondre à l'urgence, sont très réels. Pour les éviter, il n'y a pas d'autre voie que celle des **méthodes simples et aisément appropriables par les concerné(e)s**. La mise en oeuvre de tels outils n'est pas le moindre des obstacles.⁴

⁴ Rappelons qu'en France, les groupes JAC qui contribuèrent à préparer les négociateurs des « lois de 60 » travaillaient sur la base d'une méthodologie simple en 3 étapes (Voir, Juger, Agir) et d'une série de questions basiques (Qui, quoi, comment, où, quand, pourquoi, combien, etc) qui permirent aux groupes d'exister et de rapidement s'autonomiser.